

## CARTE D'IDENTITE - Pièces à fournir

CAS	MAJEUR	MINEUR
<b>PREMIERE DEMANDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré-demande complétée (disponible sur site ants.gouv.fr).</li> <li>- 1 photo d'identité de – de 3 mois conforme aux normes, non découpée.</li> <li>- Justificatif domicile (voir liste).</li> <li>- Acte de naissance de – de 3 mois, original (disponible sur site service-public.fr).</li> <li>- <b>Si hébergé par un tiers :</b> justificatif domicile au nom de l'hébergeant + carte d'identité de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré-demande complétée (disponible sur site ants.gouv.fr).</li> <li>- 1 photo d'identité de – de 3 mois conforme aux normes, non découpée.</li> <li>- Justificatif domicile au nom du parent ayant rempli l'autorisation parentale (voir liste).</li> <li>- Acte de naissance de – de 3 mois, original (site service-public.fr).</li> <li>- Carte d'identité du parent ayant rempli l'autorisation parentale.</li> <li><b>Le parent ayant rempli l'autorisation parentale doit être présent lors du dépôt de la demande.</b></li> <li>- <b>Si garde alternée :</b> justificatif domicile pour la 2ème adresse + carte d'identité du parent y résidant + jugement de divorce.</li> </ul>
<b>RENOUVELLEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièces mentionnées ci-dessus.</li> <li>- Ancienne carte d'identité.</li> </ul> <p><b>Si carte valide</b> (cartes éditées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 pour une personne majeure → validité prolongée de 5 ans) : fournir justificatif d'un voyage à venir dans un pays autorisant la carte d'identité comme titre de voyage (voir liste).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièces mentionnées ci-dessus.</li> <li>- Ancienne carte d'identité.</li> </ul> <p>La prolongation de 5 ans de la durée de validité de la carte (cartes éditées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013) ne s'applique pas aux personnes qui étaient mineures lors de la production de la carte.</p>
<b>PERTE / VOL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièces mentionnées dans cas de première demande.</li> <li>- Déclaration de perte / vol (disponible sur site service-public.fr).</li> <li>- Timbre fiscal 25 euros.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièces mentionnées dans cas de première demande.</li> <li>- Déclaration de perte / vol (disponible sur site service-public.fr).</li> <li>- Timbre fiscal 25 euros.</li> </ul>
<b>PRESENCE DU DEMANDEUR</b>	Présence du demandeur obligatoire lors du dépôt de la demande et lors de la remise du titre (prise d'empreintes).	- Présence des mineurs de + <b>de 12 ans</b> obligatoire lors du dépôt de la demande et lors de la remise du titre (prise d'empreintes)

**CONTACTEZ LE 03 24 72 59 28 POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS**

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ADMIS	JUSTIFICATIFS DE VOYAGE ADMIS
<b>Facture électricité, gaz, eau, téléphone (fixe, Internet, portable) de – d'1 an (original ou impression Internet)</b>	Billet de transport
Assurances habitation (incendie, risque locatifs, responsabilité civile), original avec cachet ou signature	Réservation ou devis auprès d'une agence de voyage
Titre de propriété, acte notarié (achat du bien dans l'année), original	Justificatif ou réservation d'hébergement
	Attestation de l'employeur pour personnes travaillant à l'étranger
	Attestation sur l'honneur rédigée par l'usager et circonstanciée
	Tickets d'achat effectués dans les pays limitrophes
	<b>Le renouvellement anticipé d'une carte d'identité en apparence périmée est possible si l'usager est en mesure de justifier son intention de voyager et à <u>condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.</u></b>